

Assemblées des États membres de l'OMPI
Cinquante-cinquième session
5 – 14 octobre 2015

Point 17 de l'ordre du jour

Questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

DECISION

Compte tenu des recommandations du Plan d'action pour le développement et eu égard aux progrès réalisés, l'Assemblée générale de l'OMPI décide de renouveler le mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité"), sans préjuger des travaux menés dans d'autres instances, selon les modalités suivantes :

- a) Au cours du prochain exercice biennal (2016-2017), le comité continuera d'accélérer ses travaux en vue de réduire les divergences actuelles en s'engageant pleinement et de manière ouverte, y compris en ce qui concerne les négociations sur la base d'un texte, afin de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux, sans préjuger de la nature du ou des résultats, relatifs à la propriété intellectuelle, propres à garantir une protection équilibrée et effective des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.
- b) Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, le comité s'appuiera sur les activités qu'il a déjà réalisées en s'efforçant principalement de parvenir à une communauté de vues sur les questions essentielles telles que la définition de l'appropriation illicite, les bénéficiaires, l'objet de la protection, les objectifs, et le point de savoir quels objets relevant des savoirs traditionnels ou des expressions culturelles traditionnelles peuvent bénéficier d'une protection au niveau international, y compris la prise en considération des exceptions et limitations et des rapports avec le domaine public.
- c) Le comité suivra, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, un programme de travail bien défini, fondé sur des méthodes de travail viables, pour l'exercice biennal 2016-2017. Ce programme de travail prévoira six sessions du comité au cours de l'exercice 2016-2017, y compris des sessions thématiques, des débats transversaux et des bilans. Le comité peut décider de créer un ou plusieurs comités d'experts et de tenir d'autres réunions à l'intention des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires des différents pays pendant les futures sessions du comité.
- d) Le comité s'appuiera sur tous les documents de travail de l'OMPI, notamment les documents WIPO/GRTKF/IC/28/4, WIPO/GRTKF/IC/28/5 et WIPO/GRTKF/IC/28/6, ainsi que sur toute autre contribution des États membres, suivant une approche fondée sur des bases factuelles, y compris des études et des exemples d'expériences nationales, de lois nationales et d'objets pouvant bénéficier d'une protection et d'objets qu'il n'est pas prévu de protéger; ainsi que sur les résultats des travaux du ou des comités d'experts créés par le comité et des séminaires et ateliers en rapport avec l'IGC organisés au titre du programme 4. Toutefois, les exemples, études, séminaires et ateliers ne doivent pas retarder l'avancement des travaux ou établir des conditions préalables aux négociations sur la base d'un texte.
- e) Compte tenu de l'utilité des séminaires organisés par l'OMPI en 2015 sur des thèmes en rapport avec l'IGC, il convient de prévoir la possibilité que le Secrétariat, au titre du programme 4, organise des séminaires et ateliers intersessions afin de renforcer les connaissances et le consensus aux niveaux régional et interrégional sur les questions

en rapport avec la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles en mettant l'accent sur les questions non résolues.

f) En 2016, le comité sera invité à soumettre, uniquement à des fins d'information, un rapport factuel à l'Assemblée générale sur l'état d'avancement de ses travaux à ce stade et, en 2017, à présenter à l'Assemblée générale les résultats de ses travaux sur un ou plusieurs instruments juridiques relatifs à la propriété intellectuelle, qui garantiront une protection efficace et équilibrée des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L'Assemblée générale fera le point, en 2017, sur l'avancement des travaux et se prononcera sur la question de savoir s'il conviendra de convoquer une conférence diplomatique ou de poursuivre les négociations. Elle examinera également la nécessité d'organiser des réunions supplémentaires, compte tenu de la procédure budgétaire.

g) Le comité peut également envisager la transformation de l'IGC en comité permanent et, s'il en est ainsi décidé, faire une recommandation à cet égard à l'Assemblée générale en 2016 ou en 2017.

h) L'Assemblée générale demande au Bureau international de continuer d'apporter son assistance au comité en mettant à la disposition des États membres, aussi efficacement que possible, les compétences nécessaires et les ressources financières permettant la participation d'experts de pays en développement et de PMA selon la formule établie.

Programme de travail – 6 sessions

Dates indicatives	Activité
Février/mars 2016	(Vingt-neuvième session de l'IGC) Mener des négociations sur les ressources génétiques en mettant l'accent sur les questions non résolues et en examinant des options relatives à un projet d'instrument juridique Établir une liste indicative des questions en suspens à aborder ou à régler à la session suivante consacrée aux ressources génétiques Durée : 5 jours
Mai/juin 2016	(Trentième session de l'IGC) Mener des négociations sur les ressources génétiques en mettant l'accent sur les questions non résolues et en examinant des options relatives à un projet d'instrument juridique Durée : 5 jours
Septembre 2016	(Trente et unième session de l'IGC) Mener des négociations sur les savoirs traditionnels en mettant l'accent sur les questions non résolues et en examinant des options relatives à un projet d'instrument juridique Établir une liste indicative des questions en suspens à aborder ou à régler à la session suivante consacrée aux savoirs traditionnels Durée : 5 jours
Septembre 2016	Assemblée générale de l'OMPI Rapport factuel
Novembre/décembre 2016	(Trente-deuxième session de l'IGC) Mener des négociations sur les savoirs traditionnels en mettant l'accent sur les questions non résolues et en examinant des options relatives à un projet d'instrument juridique Durée : 5 jours
Mars/avril 2017	(Trente-troisième session de l'IGC) Mener des négociations sur les expressions culturelles traditionnelles en mettant l'accent sur les questions non résolues et en examinant des options relatives à un projet d'instrument juridique Établir une liste indicative des questions en suspens à aborder ou à régler à la session suivante consacrée aux expressions culturelles traditionnelles Durée : 5 jours
Juin/juillet 2017	(Trente-quatrième session de l'IGC) Mener des négociations sur les expressions culturelles traditionnelles en mettant l'accent sur les questions non résolues et en examinant des options relatives à un projet d'instrument juridique Organiser une session en vue de dresser un bilan et de formuler une recommandation Durée totale : 5 jours
Septembre 2017	L'Assemblée générale fera le point sur le ou les textes et l'avancement des travaux, et se prononcera sur la question de savoir s'il conviendra de convoquer une conférence diplomatique ou de poursuivre les négociations. Elle examinera également la nécessité d'organiser des réunions supplémentaires, compte tenu de la procédure budgétaire.